



Corporation Commerciale Canadienne

Rapport financier du troisième trimestre
de 2024–2025 (non audité)

Pour la période terminée
le 31 décembre 2024

Canada 

TABLE DES MATIÈRES

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION	3
SOMMAIRE	3
FONDEMENT DE LA PRÉPARATION ET DE LA DIVULGATION	5
STRUCTURE HIÉRARCHIQUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ	6
VALEUR DES CONTRATS SIGNÉS (VCS)	7
OPÉRATIONS COMMERCIALES (OC)	9
RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS	10
PRODUITS TIRÉS DES FRAIS DE SERVICE	11
FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT	12
CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS D'ADMINISTRATION	13
ANALYSE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	14
DISCUSSION SUR LE PLAN D'ENTREPRISE	15
ENGAGEMENT DE LA CCC À L'ÉGARD DE LA GESTION DU RISQUE	17
PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LA CCC EST CONFRONTÉE	17
AUTRES RISQUES GÉRÉS PAR LA CCC	19
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS	22
ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES CONDENSÉS (NON AUDITÉS)	23
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	23
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	24
ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	25
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	26
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES CONDENSÉS (NON AUDITÉS)	27
1. NATURE, ORGANISATION ET FINANCEMENT	27
2. NORMES DE PRÉSENTATION	28
3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES	29
4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	29
5. CRÉANCES	30
6. AUTRES ACTIFS	31
7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	31
8. PRODUITS DIFFÉRÉS	32
9. FINANCEMENT PUBLIC DIFFÉRÉ	32
10. OBLIGATIONS LOCATIVES	32
11. GESTION DU CAPITAL	33
12. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS	34
13. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	38
14. AUTRES PRODUITS	38
15. CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS D'ADMINISTRATION	39
16. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES	39
17. ÉVENTUALITÉS	39

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

SOMMAIRE

La CCC opère au carrefour du commerce et des relations internationales pour aider les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés étrangers de la passation des marchés publics, qui sont complexes et hautement concurrentiels. La stratégie d'entreprise de la CCC positionne la Corporation pour offrir aux exportateurs canadiens des services qui soutiennent la croissance de leurs flux de revenus internationaux, alignent ses activités sur les priorités internationales du gouvernement du Canada et d'adhérer aux normes les plus élevées en matière de conduite éthique des affaires.

Les résultats financiers de la Corporation s'appuient sur la stratégie à trois piliers visant produire des résultats pour les Canadiens, telle que définie dans le Plan d'entreprise 2024-25 (Plan): en aidant les exportateurs canadiens à la demande internationale croissante; apporter de la valeur en garantissant l'excellence opérationnelle; et renforcer l'impact de la CCC grâce à la gouvernance environnementale, social et d'entreprise (ESG).

Compte tenu du calendrier des exigences contractuelles spécifiques et des calendriers de livraison associés, des variations significatives des revenus et les opérations de la CCC sont attendues lorsque l'on compare des résultats d'une période à l'autre.

Pilier 1: Soutenir les exportateurs canadiens grâce à des mécanismes contractuels G2G

La CCC soutient les exportateurs canadiens dans trois secteurs d'activité : Accord sur le partage de la production de défense (APPD), approvisionnement, et, le cas échéant, Maître d'œuvre international.

Pendant la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024, la CCC a aidé les entreprises canadiennes à obtenir 4,1 milliards de dollars en valeur des contrats signés (VCS)¹, dépassant l'objectif fixé dans le plan d'entreprise (de 797.5 millions de dollars) et les résultats de la période comparative (de 1,1 milliard de dollars).

La CCC a également réalisé pour 2,4 milliards de dollars en opérations commerciales (OC)², reflétant les biens et les services livrés dans le cadre des contrats de la CCC. Ces résultats dépassent objectifs du plan d'entreprise (de 410,0 millions de dollars), mais représentent une

¹ La VCS est une mesure non définie par les PCGR. La CCC l'utilise pour représenter la valeur des contrats conclus et de leurs modifications pendant un exercice financier donné. Elle mesure la valeur totale des biens et services à fournir pendant toute la durée d'un contrat et, par la même occasion, représente la valeur totale du contrat au moment de sa signature.

² Les OC est une mesure de l'activité économique non conforme aux PCGR. La CCC l'utilise pour représenter la valeur des biens et des services fournis dans le cadre d'un contrat au cours de l'exercice visée par le rapport.

diminution par rapport aux résultats de l'exercice précédent (de 706,3 millions de dollars) compte tenu du calendrier des exigences contractuelles spécifiques et des calendriers de livraison associés.

La Corporation a réalisé 17,4 millions de dollars en produits tirés des frais de service, dépassant les objectifs du plan d'entreprise (de 3,4 millions de dollars), mais représentant une diminution par rapport aux résultats de l'exercice précédent (de 6,9 millions de dollars).

Pilier 2: Apporter de la Valeur aux Canadiens à travers l'excellence opérationnelle

Offrir de la valeur au Canada grâce à l'excellence opérationnelle implique une rationalisation continue des activités de la CCC et de ses clients en optimisant les processus, les systèmes et la main-d'œuvre. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024, la CCC a continué d'améliorer son efficacité opérationnelle en faisant des investissements stratégiques dans l'innovation et la transformation numérique, notamment en améliorant la posture de cybersécurité et la gestion des données, ainsi que la transformation du lieu de travail et les initiatives de conformité connexes (*loi sur l'équité salariale et loi sur l'accessibilité*).

La CCC a réalisé un bénéfice net de 21,3 millions de dollars au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024, dépassant les objectifs du plan d'entreprise (de 16,5 millions de dollars), et s'alignant avec les résultats de l'exercice précédent. L'écart favorable par rapport au plan et à l'exercice précédent est largement attribuable aux revenus plus élevés que prévu gagnés sur les soldes de trésorerie.

Le bénéfice net cumulatif de 21,3 millions de dollars, ainsi que le dividende compensatoire de 10,0 millions de dollars déclaré par le conseil d'administration au cours du premier trimestre ont entraîné une augmentation globale des bénéfices non répartis de 11,3 millions de dollars à 65,3 millions de dollars (par rapport à 54,1 millions de dollars au 31 mars 2024).

Pilier 3: Renforcer l'impact de la CCC grâce à des mesures environnementales, sociales et de gouvernance

Soucieuse de renforcer l'impact de la Corporation sur le plan environnemental, social et de la gouvernance d'entreprise (ESG), la CCC a lancé une stratégie ESG qui s'appuie sur des années de leadership en matière de conduite responsable des affaires dans l'ensemble de la famille fédérale. Elle jette les bases d'une surveillance et d'une transparence accrues afin de renforcer la gestion de l'environnement, d'accroître la mobilisation de tous les secteurs de l'industrie canadienne dans le commerce international et de renforcer l'influence de la communauté des exportateurs pour qu'ils mènent leurs activités internationales de manière responsable et durable.

La CCC a lancé son propre Code pour les exportateurs en mars 2023 afin de définir les attentes dans les domaines liés à la conduite responsable des affaires, aux droits de la personne, au travail et à la traite des êtres humains, ainsi qu'aux chaînes d'approvisionnement responsables. En date du 31 décembre 2024, le Code a été reconnu par 139 exportateurs canadiens, une

partie importante de l'objectif de la CCC de sensibiliser la communauté des exportateurs à la conduite responsable des affaires. En outre, jusqu'à présent cette année la CCC a incité 16 exportateurs à mettre en œuvre ou à améliorer leurs politiques, procédures ou programmes de formation des employés en matière d'intégrité.

La section des commentaires et analyse de la direction portant sur la gestion des risques fournit des détails supplémentaires sur l'application des principes ESG par la CCC.

FONDEMENT DE LA PRÉPARATION ET DE LA DIVULGATION

Les commentaires et l'analyse de la direction ont été préparés conformément à la Directive du Conseil du Trésor du Canada sous les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État et ne constituent pas des commentaires et analyse de la direction complètes. Ils doivent être lus parallèlement avec les états financiers annuels vérifiés de la Corporation et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Énoncés prospectifs

Le présent document contient des projections et d'autres déclarations prospectives qui obligent la direction à formuler des hypothèses soumises à des risques et à des incertitudes. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes évoquées dans ces énoncés prospectifs. L'explication de ces risques et incertitudes figure à la section sur les risques.

Normes internationales d'information financière

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Selon les normes IFRS, les résultats financiers de la Corporation commerciale Canadienne (« CCC » ou « la Corporation ») sont présentés à titre de mandataire. Toutefois, dans son rôle de maître d'œuvre, la CCC reste contractuellement tenue de veiller à la conclusion des contrats avec les acheteurs étrangers et de veiller à ce que les conditions des contrats soient respectées, quelle que soit la qualité du rendement de l'exportateur canadien.

Mesures non conformes aux PCGR

La Corporation utilise également certaines mesures financières non définies par les PCGR pour évaluer son rendement. Les mesures non définies par les PCGR sont précisées et nuancées chaque fois qu'elles sont présentées.

Contrats de valeur élevée

Historiquement, les contrats importants ont eu un impact significatif sur les états financiers de la Corporation. Ceux-ci peuvent entraîner des variations significatives de certains montants d'une année sur l'autre dans l'état de la situation financière et dans l'état du résultat global. Le plus important de ces contrats est le contrat pluriannuel du Programme des brigades blindées

(« PBB ») d'une valeur de plusieurs milliards de dollars. L'ampleur du contrat est telle que le PBB est présenté séparément dans certaines sections des commentaires et de l'analyse de la direction (comme indiqué).

Opérations de change

Les contrats que la Corporation conclut avec des acheteurs étrangers sont assortis à des contrats correspondants, d'une valeur équivalente compte tenu de la devise, signés avec des exportateurs canadiens. Cette concordance des devises pour les rentrées de fonds et les paiements contractuels limite le risque lié aux opérations de change de la CCC. Dans les cas où le paiement entre les parties est effectué en monnaie différente, la Corporation peut conclure des contrats de change à terme. La majorité des opérations de la CCC sont effectuées en dollars américains (USD). Comme la monnaie de référence de la CCC est le dollar canadien, les résultats déclarés peuvent être touchés par les fluctuations des taux de change.

STRUCTURE HIÉRARCHIQUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La CCC travaille avec des exportateurs de tous les secteurs industriels du Canada par le biais de ses trois principaux secteurs d'activité.

Accord sur le partage de la production de défense (APPD)

La CCC soutient une importante activité d'exportation canadienne dans le cadre de l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD). L'APPD permet aux exportateurs canadiens de participer à des appels d'offres en faisant partie de la base d'approvisionnement national du département de la Défense (DoD) des États-Unis. En facilitant l'accès de cette manière, la CCC offre aux exportateurs canadiens des occasions d'affaires qui stimulent les exportations et les emplois au Canada, tout en générant des avantages économiques au Canada et aux États-Unis.

L'APPD continue de soutenir à la sécurité collective du Canada et des États-Unis en tirant parti des forces industrielles et technologiques de chaque pays pour répondre aux besoins respectifs en matière d'approvisionnement de matériel de défense. Le commerce transfrontalier lié à l'APPD offre également d'importantes possibilités aux entreprises de certains des secteurs les plus innovateurs du Canada.

Le budget fédéral de 2021 a rétabli un crédit annuel de 13,0 millions de dollars pour l'administration de l'APPD. Ce crédit a été augmenté à 13,8 millions de dollars à partir de l'exercice 2023-24.

Approvisionnement pour le compte d'autres ministères du gouvernement du Canada (Approvisionnement)

La CCC aide les ministères et les organismes du gouvernement du Canada à répondre aux besoins urgents et complexes en matière d'approvisionnement. Pour ce faire, elle doit trouver des biens et des services qui permettent de respecter divers engagements internationaux ou de

répondre à des besoins de programmes. La Corporation perçoit des frais pour couvrir les coûts de gestion de ces programmes.

Maître d'œuvre international (MOI)

Le secteur d'activité du service de maître d'œuvre international (MOI) de la Corporation est un service tarifé qui établit des contrats de gouvernement à gouvernement (GÀG) avec des acheteurs gouvernementaux étrangers et des contrats correspondants avec des exportateurs canadiens. La Corporation travaille avec des exportateurs canadiens de toutes tailles, dans des secteurs industriels canadiens diversifiés. L'objectif de ces activités commerciales est d'accroître le volume des exportations et le nombre d'exportateurs que la CCC sert, tout en appuyant les priorités du gouvernement du Canada. Chaque contrat est unique et la garantie d'exécution des contrats de la CCC incite davantage les gouvernements étrangers à faire appel à l'expertise canadienne pour des projets stratégiques prioritaires (sécurité alimentaire, transport, infrastructure, sécurité nationale, etc.).

Les accords de concession portent sur l'exploitation de loteries électroniques par un exportateur canadien dans divers pays.

VALEUR DES CONTRATS SIGNÉS (VCS)

La CCC utilise la VCS (une mesure non définie par les PCGR) pour représenter la valeur des contrats conclus et de leurs modifications pendant un exercice financier donné. Elle mesure la valeur totale des biens et services à fournir pendant toute la durée d'un contrat et, par la même occasion, représente la valeur totale du contrat au moment de sa signature.

Le cycle de vente pour les marchés publics internationaux se mesure souvent en années et est sujet à des impacts liés aux événements politiques et économiques internationaux. Par conséquent, des variations significatives de la VCS sont normales lorsque l'on compare les résultats d'une année à l'autre et les résultats d'un cycle économique qui peut être difficile à prévoir et à reproduire de manière cohérente.

Comparaison d'un exercice à l'autre

La VCS pour les trois secteurs d'activité pour la période de neuf mois se terminant le 31 décembre 2024 est de 4,1 milliards de dollars. L'augmentation de 1,1 milliard de dollars (37%) par rapport au 3,0 milliards de dollars pour la même période de l'année précédente est attribuable à plusieurs facteurs, dont :

- L'augmentation de VCS dans l'approvisionnement (augmentation de 493,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent), principalement attribuable au soutien accru fourni au ministère de la défense pour supporter l'assistance internationale à l'Ukraine.
- L'augmentation de VCS dans l'APPD (augmentation de 431,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent), attribuable à une augmentation de contrats. Ce résultat s'inscrit

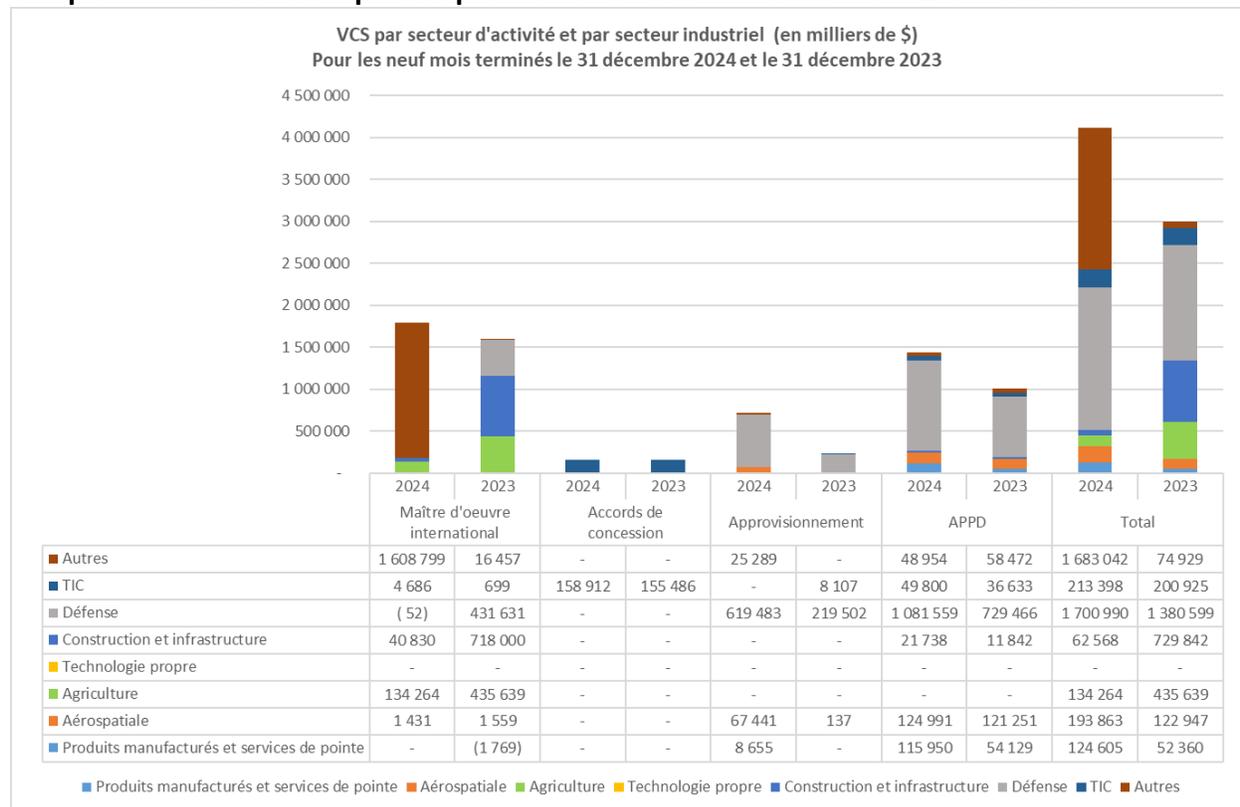
dans la stratégie proactive visant à continuer à renforcer les résultats de ce secteur d'activité mandaté, administré pour le compte du gouvernement du Canada.

Il est important de noter que le solde MOI de VCS de 1,8 milliard de dollars comprend la signature du contrat RescEU avec six pays européens. Ce contrat devrait être livré au cours des sept prochaines années, les premiers paiements d'étape étant effectués au cours des deuxième et troisième trimestre de l'exercice en cours.

VCS par secteur d'activité pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre:

VCS par secteur d'activité (en milliers de \$)	Pour les trois mois terminés le 31 décembre,				Pour les neuf mois terminés le 31 décembre,				En % du total	
	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	2024	2023
	Maître d'oeuvre international	160 408 \$	791 159 \$	(630 751) \$	(80 %)	1 789 958 \$	1 602 216 \$	187 742 \$	12%	44%
Accords de concession	52 298	52 207	91	< 1 %	158 912	155 486	3 426	2%	4%	5 %
Approvisionnement	128 964	95 523	33 441	35 %	720 868	227 746	493 122	> 100 %	18%	8 %
APPD	320 425	433 259	(112 834)	(26 %)	1 442 992	1 011 793	431 199	43%	35%	34 %
Total	662 095 \$	1 372 148 \$	(710 053) \$	(52 %)	4 112 730 \$	2 997 241 \$	1 115 489 \$	37%	100%	100 %

VCS par secteur d'activité pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre:



Comme le montre le graphique ci-dessus, des progrès substantiels ont été réalisés dans le secteur autres avec l'addition des contrats RescEU, ainsi que dans le secteur d'activité de l'APPD et de l'approvisionnement dans le secteur de défense.

OPÉRATIONS COMMERCIALES (OC)

La CCC utilise les OC (une mesure de l'activité économique non conforme aux PCGR) pour représenter la valeur des biens et des services fournis dans le cadre d'un contrat au cours de l'exercice visée par le rapport.

Étant donné le statut de mandataire de la Corporation pour la présentation selon les Normes internationales d'information financière, les OC ne sont pas comptabilisées comme un produit. Les données relatives aux OC sont saisies pour mesurer l'impact de la Corporation sur l'économie canadienne et constituent le principal moteur des produits tirés des frais de service. Les produits tirés des frais de service de la CCC sont généralement proportionnels à ceux des OC. L'écart détaillé dans cette section s'applique également à l'analyse de l'écart lié aux frais de service.

Comparaison d'un exercice à l'autre

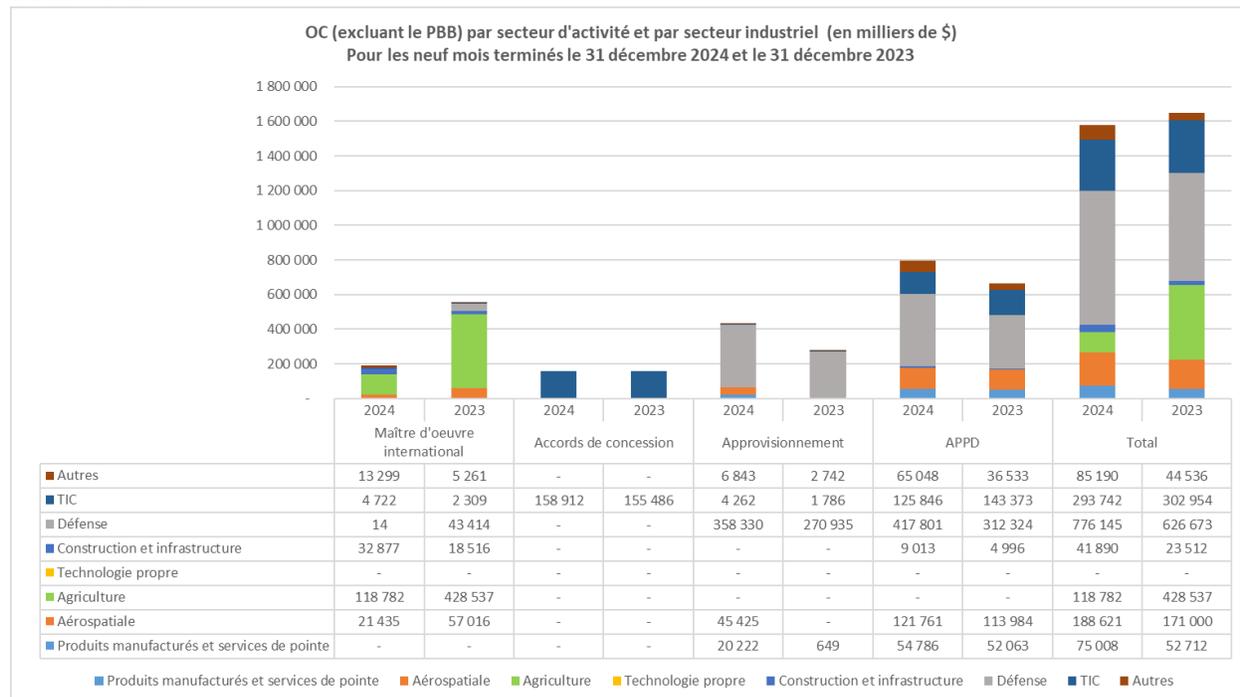
Compte tenu du calendrier des exigences contractuelles particulières et des calendriers de livraison associés, des variations significatives des OC sont attendues lors de la comparaison des résultats d'une période à l'autre. Le montant total des OC pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024 s'élève à 2,4 milliards de dollars (une diminution de 706,3 millions de dollars par rapport à l'année précédente). Ces résultats ont été générés à partir de :

- La diminution de 635,7 millions de dollars des OC du PBB par rapport à l'année précédente, attribuable à des changements dans le calendrier de livraison;
- La diminution de 363,9 millions de dollars des OC du MOI par rapport à l'année précédente, principalement attribuable à une baisse de la valeur des livraisons dans le secteur agricole (causée en partie par les prix du marché de la potasse, qui ont affecté la valeur du projet Canpotex avec le Bangladesh).

OC par secteur d'activité pour les périodes de trois mois et neuf mois terminés le 31 décembre:

Opérations commerciales par secteur d'activité (en milliers de \$)	Pour les trois mois terminés le 31 décembre,				Pour les neuf mois terminés le 31 décembre,				En % du total	
	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	2024	2023
	Maître d'oeuvre international	79 790 \$	146 169 \$	(66 379) \$	(45) %	191 129 \$	555 053 \$	(363 924) \$	(66) %	8 %
Accords de concession	52 298	52 207	91	< 1 %	158 912	155 486	3 426	2 %	7 %	5 %
Approvisionnement	311 331	73 738	237 593	> 100 %	435 082	276 112	158 970	58 %	18 %	9 %
APPD	352 989	256 332	96 657	38 %	794 255	663 273	130 982	20 %	33 %	21 %
Total excluant PBB	796 408 \$	528 446 \$	267 962 \$	51 %	1 579 378 \$	1 649 924 \$	(70 546) \$	(4) %	66 %	53 %
PBB	394 046	273 378	120 668	44 %	809 991	1 445 727	(635 736)	(44) %	34 %	47 %
Total incluant PBB	1 190 454 \$	801 824 \$	388 630 \$	48 %	2 389 369 \$	3 095 651 \$	(706 282) \$	(23) %	100 %	100 %

OC (à l'exclusion du PBB) par secteur d'activité pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre:



RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS

La Corporation a enregistré des résultats financiers favorables au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024 par rapport aux objectifs du plan d'entreprise et aux résultats de l'année précédente. Ces résultats sont principalement attribuables aux écarts importants dans les revenus gagnés sur les soldes de trésorerie détenus par la CCC, compensés par des dépenses d'exploitation supérieures aux prévisions.

Politique de gestion financière

La CCC planifie la viabilité financière et gère les excédents et les déficits sur des horizons pluriannuels. Cette approche tient compte de la longueur du cycle de vente des marchés publics internationaux et des effets des événements géopolitiques et économiques.

La politique de gestion financière de la CCC définit les conditions nécessaires au maintien d'un modèle d'autosuffisance financière à long terme. Elle exige de la CCC qu'elle maintienne des fonds propres suffisants pour honorer ses engagements et qu'elle entreprenne des investissements appropriés pour garantir l'efficacité et l'efficacité opérationnelles et pour soutenir la main-d'œuvre, les installations, les systèmes et les processus de la Corporation.

Le cadre prend en compte quatre facteurs dans la gestion du capital et le suivi de la viabilité financière : le calendrier des produits et des charges contractuelles, les résultats nets des opérations, les besoins en fonds de roulement et la valeur nette.

Discussion sur le résultat global

Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024, la Corporation a enregistré un bénéfice net de 21,3 millions de dollars, conforme au bénéfice net de l'exercice précédent de 21,3 millions de dollars. La société a obtenu une OC plus faible (comme indiqué dans les sections précédentes), ce qui s'est traduit par des produits tirés des frais de services de 17,4 millions de dollars, ce qui est également inférieur à celui de l'année précédente. L'écart favorable du bénéfice net est principalement attribuable à l'augmentation des produits financiers résultant de l'augmentation du solde de trésorerie et des taux d'intérêt (10,5 millions de dollars), et l'augmentation de financement public (1,5 million de dollars) résultant de différences temporelles associées à l'augmentation des frais d'exploitation et d'administration. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution des produits tirés des frais de services (6,9 millions de dollars) et à la hausse des charges d'exploitation et frais d'administration (6,6 millions de dollars).

Résultat global (en milliers de \$)	Pour les trois mois terminés le 31 décembre				Pour les neuf mois terminés le 31 décembre			
	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	2024	2023	Écart en \$	Écart en %
Produits tirés des frais de service	4 860 \$	8 599 \$	(3 739) \$	(43 %)	17 359 \$	24 247 \$	(6 888) \$	(28 %)
Produits financiers et Autres produit	6 125	3 444	2 681	78 %	19 524	8 996	10 528	> 100 %
Financement public	3 202	4 063	(861)	(21 %)	12 547	11 077	1 470	13 %
Charges *	8 691	7 838	853	11 %	28 998	22 415	6 583	29 %
Gain (perte) de change	1 017	(736)	1 753	> 100 %	824	(593)	1 417	> 100 %
Résultat net	6 513 \$	7 532 \$	(1 019) \$	(14 %)	21 256 \$	21 312 \$	(56) \$	(0 %)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global total	6 513 \$	7 532 \$	(1 019) \$	(14 %)	21 256 \$	21 312 \$	(56) \$	(0 %)

* Charges comprennent l'amortissement accéléré des actifs au titre de droits d'utilisation et des améliorations locatives résultant de la résiliation du bail de 1 707 \$ (nul en 2023) et 777 \$ (nul en 2023), respectivement, soit 2,5 millions de dollars en total.

PRODUITS TIRÉS DES FRAIS DE SERVICE

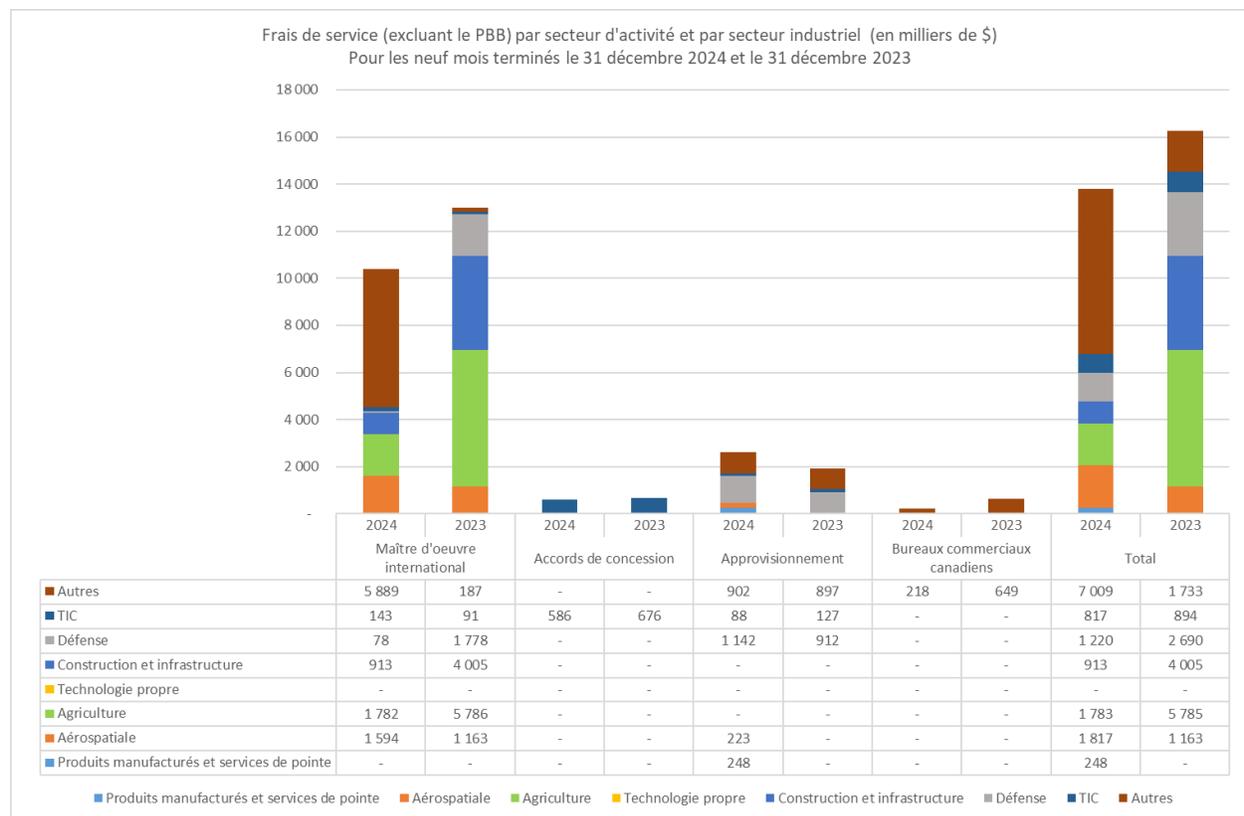
La Corporation perçoit des frais pour les services fournis dans le cadre de ses programmes de MOI et d'approvisionnement. Les frais du MOI sont généralement calculés en pourcentage de la valeur du contrat, les frais étant négociés contrat par contrat. Ils reflètent généralement le profil de risque d'un projet et les conditions concurrentielles du marché.

Les frais peuvent être comptabilisés différemment dans les produits, selon les obligations d'exécution se rapportant aux différents secteurs d'activité. Toutefois, la majorité d'entre eux sont enregistrés sur la base de la réalisation des activités nécessaires pour que l'exportateur canadien obtienne le droit d'être payé selon les modalités du contrat principal. Ces frais sont généralement proportionnels aux opérations commerciales. Les frais d'approvisionnement sont comptabilisés de manière linéaire.

Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024, les produits tirés des frais de service de 17,4 millions de dollars étaient 6,9 millions de dollars de moins que l'exercice précédent. Les frais de service sont généralement proportionnels aux OC.

Le tableau ci-dessous montre que la variation totale d'une année à l'autre est d'environ 28 %, ce qui est largement conforme à celle observée dans la variance des OC. Comme indiqué ci-dessus, cela est principalement dû aux baisses constatées dans le projet PBB, ainsi que dans les secteurs d'activité MOI.

d'activité (en milliers de \$)	Pour les trois mois terminés le 31 décembre,				Pour les neuf mois terminés le 31 décembre,				En % du total	
	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	2024	2023
	Maître d'oeuvre international	2 289 \$	5 999 \$	(3 710) \$	(62 %)	10 399 \$	13 010 \$	(2 611) \$	(20 %)	60 %
Accords de concession	190	358	(168)	(47 %)	586	676	(90)	(13 %)	3 %	3 %
Approvisionnement	1 019	469	550	> 100 %	2 603	1 936	667	34 %	15 %	8 %
Bureaux commerciaux canadiens	29	216	(187)	(87 %)	219	648	(429)	(66 %)	1 %	3 %
Total excluant PBB	3 527 \$	7 042 \$	(3 515) \$	(50 %)	13 807 \$	16 270 \$	(2 463) \$	(15 %)	80 %	67 %
PBB	1 333	1 557	(224)	(14 %)	3 552	7 977	(4 425)	(55 %)	20 %	33 %
Total incluant PBB	4 860 \$	8 599 \$	(3 739) \$	(43 %)	17 359 \$	24 247 \$	(6 888) \$	(28 %)	100 %	100 %



FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT

Le budget fédéral de 2021 reconnaissait l'importance du rôle de la CCC dans l'administration de l'APPD et rétablissait un crédit parlementaire annuel de 13,0 millions de dollars à compter de l'exercice 2022–2023. Ce crédit a été porté à 13,8 millions à partir de 2023-24.

Étant donné que la CCC ne perçoit pas de charges pour les services fournis dans le cadre des contrats de l'APPD, ce crédit servira exclusivement à financer les charges de fonctionnement et

d'administration de l'APPD. Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024, la Corporation a constaté un financement public de 12,5 millions de dollars, soit une augmentation de 1,5 million de dollars, en compensation exacte des charges encourus pour l'administration de l'APPD. Cela résulte des différences temporelles associées à l'augmentation des charges d'exploitation et frais d'administration, comprenant le paiement unique pour la résiliation de son précédent bail de bureaux.

CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Les 28,9 millions de dollars de charges d'exploitation et frais d'administration de la Corporation pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024 ont augmenté de 6,6 millions de dollars (par rapport aux 22,3 millions de dollars de l'exercice précédent). Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de l'amortissement, de la rémunération du personnel.

Au cours de la période courante, la CCC a augmenté ses charges d'amortissement (2,6 millions de dollars), principalement en raison de la résiliation de son précédent bail de bureaux. Ceci conclut la comptabilisation du bail précédent, qui comprenait également à la fois un amortissement accéléré de 1,7 million de dollars et un gain à la résiliation du bail de 2,5 millions de dollars comptabilisé au cours de l'exercice précédent.

La CCC a en outre engagé des charges accrues en matière de rémunération du personnel (1,9 million de dollars) en raison du pourvoi de postes vacants (comme prévu) et des coûts de restructuration organisationnelle.

Charges d'exploitation et frais d'administration (en milliers de \$)	Pour les trois mois terminés le 31 décembre				Pour les neuf mois terminés le 31 décembre				En % du total	
	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	2024	2023
Rémunération du personnel et charges connexes	5 252 \$	5 029 \$	223 \$	4 %	16 692 \$	14 782 \$	1 910 \$	13 %	58 %	67 %
Amortissement*	242	152	90	59 %	3 058	457	2 601	> 100 %	11 %	2 %
Consultants	955	768	187	24 %	2 973	1 610	1 363	85 %	10 %	7 %
Services de gestion des contrats	750	650	100	15 %	2 250	1 950	300	15 %	8 %	9 %
Frais de déplacement et accueil	549	470	79	17 %	1 538	1 254	284	23 %	5 %	6 %
Logiciels, matériel informatique et soutien	279	176	103	59 %	845	550	295	54 %	3 %	2 %
Loyer et frais connexes	265	257	8	3 %	692	723	(31)	(4 %)	2 %	3 %
Communications	234	189	45	24 %	455	505	(50)	(10 %)	2 %	2 %
Autres charges	112	107	5	5 %	358	461	(103)	(22 %)	1 %	2 %
Total frais d'exploitation et d'administration	8 638 \$	7 798 \$	840 \$	11 %	28 861 \$	22 292 \$	6 569 \$	29 %	100 %	100 %

* L'amortissement comprend l'amortissement accéléré des actifs au titre de droits d'utilisation et des améliorations locatives résultant de la résiliation du bail de 1 707 \$ (nul en 2023) et 777 \$ (nul en 2023), respectivement, 2,5 millions de dollars en total.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024, la CCC a engagé un certain nombre de dépenses directes dans les secteurs d'activité nécessaires pour assurer une structuration efficace et solide des contrats ainsi que l'exécution des contrats signés et futurs. Ces dépenses sont difficiles à prévoir car elles dépendent de la nature des contrats en cours d'élaboration ou d'exécution, qui peuvent ou non avoir été prévus au cours des cycles de planification. Compte tenu de la complexité accrue associée à ces grands contrats pluriannuels, des ressources internes et externes ont été utilisés si nécessaire.

De plus, la CCC a engagé des dépenses ponctuelles liées à l'avancement de certaines activités liées à la conformité afin de respecter ses obligations en vertu de la *Loi sur l'équité salarie* et de la *Loi sur l'accessibilité* ainsi que du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat.

Comme prévu, la CCC a également réalisé les progrès nécessaires pour améliorer la résilience et l'efficacité de ses capacités numériques, notamment la posture de cybersécurité, la planification des ressources de l'entreprise et les systèmes de gestion de la relation client.

La CCC évalue constamment les niveaux de charges pour faire des gains d'efficacité dans la mesure du possible. Elle assure une gestion constante de ses budgets à compter du début de l'exercice en vue de contrôler les charges en les comparant aux prévisions en volumes d'affaires et en produits.

ANALYSE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les actifs et passifs comprennent les paiements effectués aux exportateurs canadiens avant d'être encaissés par les acheteurs étrangers, ainsi que les montants reçus des acheteurs étrangers et autres qui n'ont pas encore été transférés aux exportateurs canadiens. Au fur et à mesure que les obligations contractuelles sont remplies, les soldes de trésorerie, de créances, de créditeurs et de charges à payer, qui représentent des montants à un moment précis, peuvent fluctuer considérablement.

Positions des actifs et des passifs

Au 31 décembre 2024, le total des actifs de 504,5 millions de dollars avait augmenté de 206,2 millions, soit de 69 % par rapport à la fin de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à :

- Une augmentation des soldes de trésorerie de 173,5 millions de dollars, principalement due à l'augmentation des paiements anticipés reçus des ministères du gouvernement du Canada, ainsi que des différences temporelles entre les paiements reçus des acheteurs étrangers et paiements connexes aux exportateurs canadiens. Cette augmentation a été favorisée par les fluctuations favorables des taux de change sur les soldes de trésorerie de la CCC et par les rendements plus élevés obtenus sur les soldes détenus en dépôt;
- Une augmentation des créances de 27,9 millions de dollars, principalement attribuable aux différences temporelles entre les rentrées de fonds des acheteurs étrangers et les paiements aux exportateurs canadiens, ainsi qu'aux fluctuations favorables des taux de change sur les montants impayés.

Le total des passifs de 429,2 millions de dollars avait augmenté de 194,9 millions de dollars, soit de plus de 83 %, par rapport à la fin de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à :

- Une augmentation de 225,0 millions de dollars des avances principalement attribuables aux recettes des ministères du gouvernement du Canada, ainsi que des acheteurs étrangers;

- Une diminution compensatoire des créiteurs et charges à payer de 32,5 millions de dollars, principalement attribuable aux différences temporelles entre les paiements reçus des acheteurs étrangers et les paiements connexes aux exportateurs canadiens.

Les augmentations compensatrices du total de l'actif et du passif reflètent la nature des contrats gérés et l'incidence sur les soldes du calendrier des montants reçus et des paiements effectués.

Situation des capitaux propres

Les capitaux propres de la période ont augmenté de 11,3 millions de dollars, reflétant un bénéfice net cumulatif de 21,3 millions de dollars, réduit par le dividende de 10,0 millions de dollars déclaré et versé au cours de l'exercice. Ces soldes comprennent un capital d'apport des actionnaires de 10,0 millions de dollars.

Aux (en milliers de \$)	31 décembre 2024	31 mars 2024	Écart en \$	Écart en %
Total des actifs	\$ 504,494	\$ 298,302	\$ 206,192	69%
Total des passifs	429,167	234,231	194,936	83%
Total des capitaux propres	75,327	64,071	11,256	18%
Total des passifs et des capitaux propres	\$ 504,494	\$ 298,302	\$ 206,192	69%

Déclaration de dividendes

Le 5 juin 2024, conformément à sa politique de gestion financière et à sa politique en matière de dividendes, le Conseil d'administration de la Corporation a approuvé l'émission d'un dividende de 10,0 millions de dollar payable à son actionnaire. Le dividende a été versé à son actionnaire en novembre 2024.

DISCUSSION SUR LE PLAN D'ENTREPRISE

La Corporation opère sur des marchés mondiaux difficiles où les budgets gouvernementaux sont dynamiques et font l'objet de fréquents changements. La demande de solutions fabriquées au Canada varie en fonction de facteurs économiques et géopolitiques, ce qui accroît la complexité des ventes à l'exportation de gouvernement à gouvernement et la durée du cycle de vente. Face à ces incertitudes, la Corporation s'est engagée à mettre en place un modèle financier durable et prévoit que ses secteurs d'activité générateurs de frais atteindront au minimum le seuil de rentabilité chaque année. À cette fin, la CCC s'engage dans une gestion financière prudente, investit stratégiquement dans des capacités essentielles et se concentre sur la création de valeur pour les intervenants canadiens.

Comparaison des résultats financiers avec le plan d'entreprise de 2024-2025

Le Plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029 de la CCC a été approuvé par le conseil d'administration de la Corporation et soumis, tel que requis, au ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique. L'analyse ci-dessous reflète le plan révisé tel qu'approuvé par les administrateurs et reflète les mesures de réduction des dépenses découlant du budget fédéral 2023.

La solide performance financière de la Corporation par rapport aux prévisions pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024 est principalement attribuée à l'augmentation des produits financiers et autres, comme indiqué ci-dessous. La CCC a réalisé un bénéfice net de 21,3 millions de dollars, ce qui représente un écart positif important de 16,5 millions de dollars par rapport au bénéfice net budgétisé indiqué dans le plan, qui prévoyait 4,7 millions de dollars.

Plusieurs facteurs ont contribué à ces résultats :

- L'augmentation des produits financiers et autres (13,9 millions de dollars) par rapport au Plan est le résultat de taux d'intérêt plus élevés combinés à des soldes de trésorerie plus importants que prévu en raison du moment de réception des avances ;
- Ceci a été partiellement compensé par l'écart des dépenses (3,6 millions de dollars) qui était également supérieur au plan et était principalement dû à la résiliation du bail.

Le financement public est comptabilisé comme une compensation des coûts engagés dans le cadre de l'administration de l'APPD. Le financement est plafonné au montant des crédits parlementaires approuvés. Le financement depuis le début de l'année a été de 2,0 millions de dollars supérieur au budget initial, ce qui correspond à des dépenses de l'APPD plus élevées que prévu, principalement en raison du calendrier des dépenses liées à la résiliation de bail.

Le tableau ci-dessous présente les résultats financiers comparés au Plan d'entreprise pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024.

Pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2024					
Troisième trimestre			Écart		2024-2025
	Montant réel	Objectif	En \$	En %	Objectif
VCS (en milliers de \$)	4 112 730 \$	3 315 250 \$	797 480 \$	24 %	3 811 500 \$
OC (en milliers de \$)	2 389 369 \$	1 979 359 \$	410 010 \$	21 %	2 433 197 \$
Résultat net (en milliers de \$)					
	Montant réel	Objectif	En \$	En %	Objectif
Produits					
Frais de service	17 359 \$	14 002 \$	3 357 \$	24 %	21 838 \$
Produits financiers et Autres produits	19 524	5 627	13 897	> 100 %	6 659
	36 883	19 629	17 254	88 %	28 497
Financement public	12 547	10 498	2 049	20 %	13 792
Charges					
Charges liées à l'APPD	12 547	12 117	430	4 %	15 919
Charges non liées à l'APPD	16 451	13 262	3 189	24 %	17 424
	28 998	25 379	3 619	14 %	33 343
Gain (perte) de change	824	-	824	> 100 %	-
Résultat net	21 256 \$	4 747 \$	16 509 \$	> 100 %	8 946 \$

* Les charges comprennent l'amortissement accéléré des actifs au titre de droits d'utilisation et des améliorations locatives résultant de la résiliation du bail de 1 707 \$ (nul en 2023) et 777 \$ (nul en 2023), respectivement, 2,5 millions de dollars en total.

ENGAGEMENT DE LA CCC À L'ÉGARD DE LA GESTION DU RISQUE

Le cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) de la CCC fournit une structure qui examine la gestion des risques de manière stratégique du point de vue de l'ensemble de la société. Il s'agit d'une stratégie descendante qui vise à identifier, évaluer et se préparer aux pertes potentielles et à d'autres impacts négatifs qui pourraient interférer avec les opérations et les objectifs d'entreprise de la CCC.

PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LA CCC EST CONFRONTÉE

Les risques évoqués ci-dessous existent dans le contexte d'un environnement commercial complexe qui reflète la guerre continue en Ukraine, l'instabilité mondiale, et la tendance à un plus grand protectionnisme au sein des marchés clés de CCC.

Risque de réputation (à l'échelle de l'entité)

Ce risque est lié à la possibilité que la CCC ne mène pas ses activités de manière à protéger sa réputation auprès des parties prenantes, ou qu'elle ne parvienne pas à atténuer les événements, incidents ou transactions qui suscitent des préoccupations au niveau ministériel, entraînant des pertes financières, des risques juridiques ou des problèmes de continuité d'exploitation.

La CCC mène ses activités de manière à protéger sa réputation auprès des parties prenantes nationales et internationales et à atténuer les événements, incidents ou transactions qui pourraient soulever des préoccupations au niveau ministériel. Le Conseil est informé de ces situations au fur et à mesure qu'elles se présentent. Ce risque est également réduit grâce à une diligence raisonnable rigoureuse en matière de passation de marchés qui intègre les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris la conduite responsable des affaires (CRA).

Ressources humaines (entreprise)

Ce risque est lié à la possibilité que la CCC ne parvienne pas à attirer, à retenir, à développer et à motiver des employés hautement qualifiés possédant les compétences requises pour fournir efficacement ses services (en externe et en interne), ce qui entraînerait l'incapacité d'atteindre ses objectifs d'entreprise, l'incapacité de fonctionner, des pertes financières, une atteinte à la réputation et des risques juridiques.

La CCC a lancé un plan stratégique triennal en matière de ressources humaines pour garantir que les compétences et les niveaux de personnel appropriés sont disponibles pour soutenir les opérations de la CCC. CCC a désormais maintenu son objectif de rétention à 85 % ou plus pour (1) chaque période mobile de 12 mois et (2) la première année d'emploi des nouveaux employés.

Cybersécurité (entreprise)

Ce risque est lié à la possibilité que la CCC ne parvienne pas à protéger ses systèmes de technologie de l'information contre les cyberattaques, ce qui entraînerait l'incapacité de poursuivre ses opérations, la perte d'informations sensibles, des pertes financières, une atteinte à sa réputation et des risques juridiques. Le niveau de menace à la sécurité de la CCC reflète son rôle dans le soutien du programme d'aide à l'Ukraine du gouvernement du Canada, ce qui pourrait entraîner une ingérence étrangère accrue.

CCC veille à ce que sa gestion des cyber-risques d'entreprise maintienne un niveau de maturité 2,5 (géré) selon le cadre de cybersécurité du NIST, avec pour objectif d'atteindre le niveau de maturité 3,5 (sur trois ans/d'ici 2026-2027) grâce à la mise en œuvre de la feuille de route de cybersécurité de CCC et tel que mesuré par des examens et des audits périodiques. De plus, l'adhésion de la CCC au Centre canadien pour la sensibilisation à la cybersécurité garantit que la Société est informée de toute menace, réelle ou perçue, et amplifie l'évaluation et l'adaptation continues par la CCC de ses systèmes et processus. Les formations continues en matière de cybersécurité et de gestion de l'information visent à garantir que les collaborateurs gèrent ces risques de manière appropriée.

Risque financier (à l'échelle de l'entité)

Ce risque est lié à la possibilité que CCC ne parvienne pas à maintenir une situation financière suffisante pour répondre à ses besoins de liquidités ou à ses objectifs de durabilité à long terme, ce qui entraînerait l'incapacité de CCC à poursuivre ses activités en tant qu'entreprise, des pertes financières, une atteinte à sa réputation et un risque juridique.

La CCC reçoit un crédit pour ses activités à l'appui du DPSA, mais tous les autres secteurs d'activité doivent générer des revenus suffisants pour être financièrement viables. Un écart de revenus peut se développer si des activités nouvelles et récurrentes génératrices de frais ne sont pas garanties. Bien que les prévisions attendues montrent une stabilité des revenus, le calendrier et la certitude de l'attribution des contrats d'exportation peuvent varier considérablement en raison d'événements indépendants de la volonté de la CCC. L'accent mis sur les activités de développement des entreprises axées sur les industries clés et les acheteurs étrangers devrait combler le déficit de financement potentiel.

AUTRES RISQUES GÉRÉS PAR LA CCC

Outre les risques susmentionnés qui sont les plus importants pour la CCC, le programme de GRE de la Corporation gère également les huit risques suivants.

Risques d'entreprise

Les risques d'entreprise suivants sont ceux qui sont susceptibles d'entraver la capacité de la Corporation d'atteindre ses objectifs généraux.

- ***Risque associé au mandat***

Ce risque est lié au fait que la CCC opère « dans des activités qui dépassent son mandat, ou que ses services ne lui permettent pas de remplir son mandat avec succès ». Les orientations ministérielles données par la déclaration annuelle des priorités et des responsabilités constituent le cadre général autour duquel le Plan d'entreprise de la Corporation est élaboré. Le Plan d'entreprise décrit les activités et les stratégies de l'entreprise à entreprendre au cours de la période de planification quinquennale. Le Comité de la haute direction et le Comité des risques et des opportunités constituent les structures de gouvernance interne qui garantissent que la Corporation reste dans le cadre de ces paramètres.

- ***Risque lié à la conduite responsable des affaires***

Ce risque est lié à la possibilité que les activités de CCC puissent conduire à a) des problèmes liés à la corruption ou à la fraude ; b) les impacts sur les droits de l'homme ; et/ou c) une dégradation de l'environnement, entraînant tout ou partie des éléments suivants : pertes financières, atteinte à la réputation et exposition juridique des parties prenantes.

La CCC gère les risques liés à la conduite responsable des entreprises en s'alignant sur la politique du gouvernement du Canada sur les questions liées aux droits de la personne ; effectuer une diligence raisonnable qui atténue les pots-de-vin, la corruption ou la fraude dans les opérations de la CCC ; et adhérer à la Loi canadienne sur l'évaluation d'impact et, le cas échéant, aux exigences des institutions financières internationales et des gouvernements étrangers dans les contrats principaux de la CCC. Au cours de l'année, la

CCC a continué de promouvoir son « Code pour les exportateurs », reflétant l'engagement de la CCC envers les principes ESG et son soutien aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Le Code décrit les attentes de CCC en matière de travail et de droits de la personne, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement, de chaînes d'approvisionnement transparentes et responsables et de respect des lois, notamment celles interdisant les pots-de-vin et la corruption. Elle s'applique à tous les exportateurs travaillant avec la CCC, à leurs employés et sous-traitants. De plus, les comités d'intégrité, de conformité et des droits de la personne de la CCC continuent de perfectionner leurs processus afin d'atténuer la possibilité de conséquences négatives liées à la conclusion de transactions d'exportation viciées. Enfin, la formation continue des employés de RBC garantit que les principes ESG restent une priorité pendant que CCC envisage de conclure de nouveaux contrats d'exportation.

Risques d'entreprise

Il s'agit des risques liés à la gouvernance des données, aux systèmes d'information, aux personnes, aux politiques/procédures et à la planification de la continuité des activités de CCC. Les risques corporatifs suivants sont gérés au niveau des unités commerciales et fonctionnelles et relèvent de la responsabilité des vice-présidents.

- ***Gouvernance des données***

Ce risque est lié à la possibilité que la CCC ne protège pas efficacement ses informations commerciales, liées à la défense, ses employés et autres informations sensibles (électroniques et papier), ce qui entraînerait un accès ou une distribution non autorisée d'informations entraînant des blessures ou des pertes, des dommages à l'acheteur ou à l'exportateur, des failles de sécurité, des pertes financières, des dommages à la réputation et des risques juridiques.

La CCC gère les informations sensibles acquises auprès des exportateurs et des acheteurs étrangers. Elle génère également ses propres informations sensibles à travers des activités d'entreprise telles que celles liées à la gestion des ressources humaines. Un programme mis à jour de gouvernance des données d'entreprise est en cours de lancement pour garantir que les données sensibles de l'entreprise et des parties prenantes continuent d'être identifiées, collectées, organisées, protégées et stockées afin d'empêcher tout accès non autorisé. La gouvernance de cette information incombe au comité directeur interfonctionnel de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI), qui se réunit mensuellement et se concentre sur la mise en œuvre du programme de gestion de l'information et de gouvernance des données de la Société.

- ***Politiques, processus et contrats***

Ce risque est lié à la possibilité que la CCC ne parvienne pas à établir des politiques et des processus efficaces pour remplir son mandat, ce qui entraînerait une prestation inefficace des services de la CCC (internes et externes), entraînant des pertes financières, des dommages à la réputation et des risques juridiques. Au cours des deux dernières années, un certain nombre d'employés ont été intégrés ou transférés vers de nouveaux postes au sein

de CCC. Cela augmente potentiellement le risque lié aux erreurs dans les processus de passation des marchés. Ces erreurs pourraient entraîner des problèmes tels que des retards dans les projets ou une moindre satisfaction des clients à l'égard des services de CCC. Ce risque est atténué grâce à une intégration efficace et à une formation, une supervision et un suivi améliorés.

- Des erreurs plus importantes (par exemple, l'échec des processus de diligence raisonnable) pourraient entraîner des pertes financières si les contrats d'exportation de la CCC étaient affectés. Étant donné que les contrats d'exportation reçoivent l'approbation et la surveillance de diverses unités commerciales, la probabilité d'un échec important du processus reste faible. Bien que la CCC gère ses opérations conformément à ses politiques évaluées au moyen d'examens et d'audits, la direction entreprend également un examen de ses processus contractuels pour s'assurer que des gains d'efficacité optimaux sont en place, y compris des solutions technologiques lorsque cela est possible.

Risques transactionnels

Cette catégorie de risque gérée par la CCC reflète les risques liés aux opérations d'exportation. La CCC est sensible à la nécessité de protéger ses actionnaires en gérant ces risques de manière efficace et prudente. Le risque contractuel suivant est évalué avant de conclure des contrats d'exportation.

- ***Performance des fournisseurs***

Ce risque est lié à la possibilité qu'un fournisseur ne livre pas les biens et/ou services contractés à la CCC conformément aux termes et conditions du contrat national, ce qui entraînerait des pertes financières, une atteinte à la réputation et des risques juridiques.

La CCC procède à une évaluation approfondie des risques liés à la capacité de gestion, technique et financière du fournisseur à exécuter le contrat. L'évaluation du portefeuille d'exportateurs de la CCC a permis à la direction de réduire ce niveau de risque par rapport à l'année précédente. La direction continuera de surveiller les performances des exportateurs tout au long de l'année à venir.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Elle est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, and celles contenues dans les états financiers trimestriels. Ces états financiers trimestriels n'ont pas été audités ou examinés par un vérificateur externe.

À notre connaissance, les états financiers trimestriels non audités donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats et flux de trésorerie de la Corporation, à la date donnée et pour la période visée.

Président et
chef de la direction,



Bobby Kwon

Ottawa, Canada
Le 20 février 2025

Vice-présidente, Services corporatifs
et chef de la direction financière,



Juliet Woodfield

ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES CONDENSÉS (NON AUDITÉS)

État de la situation financière (non audité)

Aux	Notes	31 décembre 2024	31 mars 2024
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	453 426 \$	279 922 \$
Créances	5, 12	39 473	11 586
Autres actifs	6	1 536	901
		494 435	292 409
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles		7 669	1 564
Actifs au titre de droits d'utilisation		2 390	4 329
		10 059	5 893
Total des actifs		504 494 \$	298 302 \$
PASSIFS			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	7, 12	59 800 \$	92 269 \$
Avances		361 019	136 005
Produits différés	8	1 662	2 529
Obligations locatives	10	291	171
Avantages du personnel		777	685
		424 794	231 659
Passifs non courants			
Obligations locatives	10	4 373	2 572
		4 373	2 572
Total des passifs		429 167	234 231
CAPITAUX PROPRES			
Capital d'apport		10 000	10 000
Bénéfices non répartis		65 327	54 071
Total des capitaux propres		75 327	64 071
Total des passifs et des capitaux propres		504 494 \$	298 302 \$
Engagements locatifs	10		
Éventualités	17		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

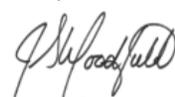
La publication de ces états financiers a été approuvée le 20 février 2025

Président et chef de la direction



Bobby Kwon

Vice-présidente, Services corporatifs



Juliet S. Woodfield, FCPA, FCA

État du résultat global (non audité)

		terminés le 31 décembre	
	Notes	2024	2023
PRODUITS			
Frais de service	13	17 359 \$	24 247 \$
Produits financiers		19 413	8 940
Autres produits	14	111	56
		36 883	33 243
FINANCEMENT PUBLIC			
Crédit parlementaire	9	12 547	11 077
		12 547	11 077
CHARGES			
Charges d'exploitation et frais d'administration	15	28 861	22 292
Charges financières	10	137	123
		28 998	22 415
Résultat net avant gain (perte) de change		20 432	21 905
Gain (perte) de change		824	(593)
Résultat net		21 256 \$	21 312 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS DANS LE RÉSULTAT NET			
Gain actuariel sur l'obligation des avantages du personnel		-	-
Résultat global total		21 256 \$	21 312 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État des variations des capitaux propres (non audité)

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 31 décembre 202	Note	Capital d'apport	Bénéfices non répartis	Total
SOLDE AU 31 MARS 2024		10 000 \$	54 071 \$	64 071 \$
Résultat net			21 256	21 256
Résultat global total			-	-
Dividende	11		21 256	21 256
			(10 000)	(10 000)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024		10 000 \$	65 327 \$	75 327 \$

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 31 décembre 2023	Note	Capital d'apport	Bénéfices non répartis	Total
SOLDE AU 31 MARS 2023		10 000 \$	34 611 \$	44 611 \$
Résultat net			21 312	21 312
Résultat global total			-	-
			21 312	21 312
			-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023		10 000 \$	55 923 \$	65 923 \$

État des flux de trésorerie (non audité)

	Notes	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour les neuf mois terminés le 31 décembre	
		2024	2023	2024	2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Résultat net		6 513 \$	7 532 \$	21 256 \$	21 312 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation:					
Amortissement d'immobilisations corporelles		190	75	1 119	228
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation		52	77	1 939	229
Charges pour avantages du personnel		30	47	92	140
Avantages du personnel payés		-	-	-	(71)
(Gain) perte de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(10 302)	858	(7 199)	472
Gain suite à la résiliation de bail	11, 18			-	-
Variation du fonds de roulement provenant des:					
Créances	5, 12	6 006	(1 351)	(27 887)	(9 150)
Autres actifs	6	(461)	(343)	(635)	(373)
Créditeurs et charges à payer	7, 12	38 187	(6 653)	(32 469)	(4 877)
Avances		(243 290)	285 897	225 014	186 926
Produits différés	8	(324)	827	(867)	(87)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation		(206 601)	283 865	181 608	197 634
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(1 456)	(18)	(7 224)	(44)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement		(1 456)	(18)	(7 224)	(44)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Remboursement sur le principal des obligations locatives	10	(70)	(130)	(280)	(388)
Frais de résiliation de bail	10			2 201	-
Dividende payé	11	(10 000)	(4 000)	(10 000)	(4 000)
Sorties de fonds liées aux activités de financement		(10 070)	(4 130)	(8 079)	(4 388)
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		10 302	(858)	7 199	(472)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de		(207 825)	278 859	173 504	192 730
Trésorerie au début de l'exercice		661 251	163 908	279 922	250 037
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		453 426 \$	442 767 \$	453 426 \$	442 767 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Intérêts encaissés		6 395 \$	3 438 \$	18 392 \$	8 649 \$
Intérêts payés		53 \$	40 \$	137 \$	123 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES CONDENSÉS (NON AUDITÉS)

1. NATURE, ORGANISATION ET FINANCEMENT

La Corporation commerciale canadienne (la Corporation) a été établie en 1946 en vertu de la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* (Loi sur la CCC). Étant une société d'État mandataire, appartenant entièrement au gouvernement du Canada, la Corporation est visée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). La Corporation est responsable de ses affaires devant le Parlement par l'entremise de la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique (la Ministre). La Corporation est établie et exerce ses activités au Canada avec son siège social se trouvant au 350, rue Albert à Ottawa, en Ontario.

La Corporation agit comme maître d'œuvre pour les exportateurs canadiens lorsque des gouvernements étrangers, des organisations internationales ou des acheteurs étrangers du secteur privé veulent acheter des produits et services du Canada par l'entremise du gouvernement du Canada. La Corporation conclut des contrats de maître d'œuvre avec ces acheteurs étrangers ainsi que des contrats domestiques correspondants avec des exportateurs canadiens. De plus, la Corporation conclut certains accords de services d'approvisionnement visant à fournir des biens et des services destinés aux utilisateurs à l'échelle internationale au nom du gouvernement du Canada et de gouvernements étrangers.

Les activités de la Corporation sont financées au moyen des produits générés par les frais de service facturés et complétés par crédit parlementaire.

En septembre 2008, la Corporation, de même qu'un certain nombre d'autres sociétés d'État, a fait l'objet d'une instruction (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la *LGFP*, intitulée *Décret d'instruction pour les sociétés d'État mères impliquées dans des prêts commerciaux à prendre en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui ils prêtent ou offrent des avantages en accord avec la politique du gouvernement pour améliorer la responsabilité et l'intégrité des institutions fédérales*. La Corporation a mis en œuvre l'instruction, entrée en vigueur le 1 janvier 2010 et est demeurée en règle avec cette directive depuis.

En juillet 2015, la Corporation a fait l'objet d'une instruction (C.P. 2015-1110) en application de l'article 89 de la *LGFP*, afin d'harmoniser ses pratiques, directives et politiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor. Le tout devant se faire de manière cohérente avec les obligations juridiques de la Corporation et la mise en application devant être présentée dans son prochain Plan d'entreprise. La Corporation a mis en œuvre la directive en août 2016 et est demeurée en règle avec cette directive depuis.

La Corporation n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. NORMES DE PRÉSENTATION

(a) Conformité aux normes comptables IFRS

Les présents états financiers provisoires condensés ont été préparés conformément à la Directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État basé sur les normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées dans les états financiers annuels audités de la Corporation en date de et pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Ces états financiers provisoires condensés ne comprennent pas toute l'information requise pour les états financiers complets de l'exercice et doivent être lus conjointement avec le rapport annuel et les états financiers audités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers sont fondés sur la base du coût historique, à l'exception des postes qui suivent tel que permis par les IFRS et dans la mesure où ils sont importants:

- Les passifs liés aux avantages du personnel accumulés relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, comptabilisés à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies.

(c) Établissement d'estimations et exercice du jugement

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement, établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les conventions comptables, sur les montants des actifs et des passifs déclarés, sur l'information à fournir sur les actifs éventuels et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et charges déclarés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de façon notable de ces estimations pouvant avoir un impact significatif sur les montants s'y reliant dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'un examen approfondi de façon régulière, en date des états financiers. Tout changement aux estimations est comptabilisé dans les états financiers pour la période où il est constaté et pour les périodes futures si celles-ci sont également visées.

Pour la Corporation, les sources principales d'incertitudes relatives aux estimations au cours de la période de référence qui peuvent présenter un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs concernant la mesure des pertes de crédit attendues pour ses créances et ses produits non facturés, la détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la détermination de l'obligation au titre des avantages du personnel, la détermination des obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement), la détermination si un passif éventuel doit être divulgué ou si une provision pour

les frais de remédiation des contrats ou d'autres passifs liés aux contrats doivent être comptabilisés et l'affectation des charges pour administrer l'APPD.

Les jugements critiques portés par la direction lors de l'application des conventions comptables de la Corporation qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant la détermination du montant et du calendrier de comptabilisation des produits et des charges connexes, la comptabilisation des transactions de recouvrement des coûts, l'affectation des charges indirectes liées à l'administration de l'APPD, l'évaluation pour déterminer s'il y a eu des changements importants dans les risques de crédit qui peuvent avoir une incidence importante sur les pertes de crédit attendues sur les créances et produits non facturés, la détermination des actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives et la détermination si un élément est comptabilisé dans les états financiers comme une provision ou s'il est divulgué comme passif éventuel.

(d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Corporation sont le dollar canadien.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les informations significatives sur les méthodes comptables appliquées dans la préparation des présents états financiers provisoires condensés sont conformes à celles décrites dans les états financiers annuels audités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les avances reçues de la part des acheteurs étrangers et d'autres parties et qui n'ont pas encore été versées aux exportateurs canadiens, ainsi que, lorsque applicable, les montants retenus des exportateurs canadiens devant être versés à des dates ultérieures conformément aux modalités des contrats. De plus, se référer à la note 12 pour consulter la description de la marge de crédit renouvelable de la Corporation, qui est incluse dans le solde de trésorerie.

En date du décembre 2024, dans le cadre d'accords avec des acheteurs étrangers, CCC détenait des liquidités de 69,6 millions de dollars (58,6 millions en date du 31 mars 2024) dans des comptes bancaires distincts au profit de ces acheteurs étrangers. La Corporation a jugé que bien qu'elle ait certaines responsabilités contractuelles quant à l'administration de ces comptes bancaires, elle n'a pas le contrôle des avantages économiques futurs liés à cette trésorerie. Par conséquent, la Corporation n'a pas comptabilisé cette trésorerie comme un actif de la Corporation et n'a pas non plus comptabilisé de montant d'avance correspondant dans les passifs.

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les monnaies suivantes :

	30 décembre 2024		31 mars 2024	
	Monnaie originale	Dollars canadiens	Monnaie originale	Dollars canadiens
Dollars canadiens	341 201	341 201 \$	140 188	140 188 \$
Dollars américains	76 122	109 531	101 282	137 217
Euros	1 762	2 631	931	1 360
Renminbis chinois	321	63	6 178	1 157
		453 426 \$		279 922 \$

5. CRÉANCES

Les créances comprennent les montants dus à la Corporation pour les frais de service facturés et non encore recouverts, les montants dus par les acheteurs étrangers relativement à des montants déjà versés aux exportateurs canadiens et d'autres montants provenant principalement d'organismes gouvernementaux canadiens. Ces montants sont basés sur des conditions normales en commerce international et ne portent habituellement pas intérêt.

Les créances de la Corporation sont constituées de :

	31 décembre 2024	31 mars 2024
Créances	38 437 \$	10 314 \$
Produits à recevoir	1 036	1 272
	39 473 \$	11 586 \$

Les créances de la Corporation sont libellées dans les monnaies suivantes :

	31 décembre 2024		31 mars 2024	
	Monnaie originale	Dollars canadiens	Monnaie originale	Dollars canadiens
Dollars américains	19 792	28 478 \$	4 631	6 274 \$
Dollars canadiens	10 995	10 995	5 312	5 312
		39 473 \$		11 586 \$

Les risques de crédit et de marché liés aux créances sont divulgués à la note 12.

6. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs de la Corporation comprennent :

	31 décembre 2024	31 mars 2024
Charges payées d'avance	913 \$	760 \$
Produits non facturés	623	141
	1 536 \$	901 \$

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créiteurs et charges à payer comprennent les montants dus liés aux charges d'exploitation et frais d'administration de la Corporation, les montants payables aux exportateurs canadiens provenant des sommes perçues des acheteurs étrangers ainsi que d'autres montants divers dus. Ces montants sont exigibles selon les conditions normales de commerce.

Les créiteurs et charges à payer de la Corporation sont constitués de :

	31 décembre 2024	31 mars 2024
Créiteurs	55 771 \$	88 138 \$
Charges à payer	4 029	4 131
	59 800 \$	92 269 \$

Les créiteurs et charges à payer de la Corporation sont libellés dans les monnaies suivantes :

	31 décembre 2024		31 mars 2024	
	Monnaie originale	Dollars canadiens	Monnaie originale	Dollars canadiens
Dollars américains	29 628	42 632 \$	62 970	85 311 \$
Dollars canadiens	16 613	16 613	6 903	6 903
Euros	370	553	33	49
Renminbis chinois	8	2	30	6
		59 800 \$		92 269 \$

Les risques de marché et de liquidité liés aux créiteurs et charges à payer sont divulgués à la note 12.

8. PRODUITS DIFFÉRÉS

Le tableau suivant présente le rapprochement des produits différés de la Corporation:

	31 décembre 2024	31 mars 2024
Solde au début de l'exercice	2 529 \$	1 360 \$
Plus: Produits différés supplémentaires	1 490	3 403
Moins: Montants des frais de service comptabilisés	(2 079)	(2 230)
Impact du montant net des produits non facturés et différés provenant d'un même contrat	(278)	(4)
Solde à la fin de la l'exercice	1 662 \$	2 529 \$

9. FINANCEMENT PUBLIC DIFFÉRÉ

Le budget fédéral de 2021 a rétabli un crédit parlementaire annuel à compter de l'exercice 2022-2023. Ce crédit a été augmenté à 13,8 millions de dollars à partir de l'exercice 2023-24. Ce financement est exclusivement destiné aux dépenses d'administration reliées à l'APPD.

Le tableau suivant présente le rapprochement du financement public différé de la Corporation :

	31 décembre 2024	31 mars 2024
Solde au début de l'exercice	- \$	- \$
Plus: Financement du gouvernement du Canada	13 792	13 615
Moins: Financement public comptabilisé comme produit	(12 547)	(13 615)
Solde à la fin de l'exercice	1 245 \$	- \$

10. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les activités de location de la Corporation sont reliées à ses bureaux.

En novembre 2014, la Corporation a conclu un bail de 15 ans pour les bureaux de son emplacement actuel. Les paiements liés à ce bail ont débuté le 1 décembre 2016 et le bail devait expirer à la fin de novembre 2031 avec la possibilité de le résilier plus tôt ou de prolonger la durée du bail. Ces options n'ont pas été incluses dans l'évaluation initiale de l'actif au titre de droits d'utilisation et de l'obligation locative puisque, à la passation du contrat, la CCC n'avait pas la certitude raisonnable d'exercer ces options.

Le 2 février 2024, la Corporation a conclu un contrat de résiliation de bail pour ses bureaux existants, tout en concluant un bail de douze ans pour de nouveaux bureaux. Le nouvel espace a été mis à la disposition de la Corporation en mars 2024 et le bail expire le 30 juin 2036.

Dans le deuxième trimestre de l'exercice courant, la Corporation a quitté ses anciens locaux à bureaux, toutes les améliorations locatives associées et l'actif au titre du droit d'utilisation ont

été entièrement amortis et le passif locatif a été entièrement réglé. Le nouveau bail a été correctement reflété dans le solde du passif locatif actuel.

Le tableau suivant présente le rapprochement des obligations locatives de la Corporation :

	31 décembre 2024	31 mars 2024
Solde au début de l'exercice	2 743 \$	5 467 \$
Acquisitions	-	2 546
Réévaluation	-	(1 889)
Paiement pour frais de résiliation de bail	-	(2 846)
Remboursement de l'allocation pour améliorations locatives	2 201	-
Charge d'intérêts	137	147
Paiements de loyers	(417)	(682)
Solde à la fin de l'exercice	4 664 \$	2 743 \$

Les charges d'intérêts liées aux obligations locatives sont incluses dans les charges financières. Les charges d'exploitation et frais d'administration de la Corporation comprennent 443 \$ (584 \$ en 2023) liés aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives. Pour les périodes de neuf mois terminées le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, il n'y a pas eu de charges importantes liées aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et aux contrats de location à court terme pour lesquels l'exemption relative à la comptabilisation a été appliquée.

11. GESTION DU CAPITAL

Pour la préparation des présents états financiers provisoires condensés, l'objectif, la définition et les stratégies clés de la Corporation à l'égard du capital sont conformes à ceux décrits dans les états financiers annuels audités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

La Corporation n'est pas sujette à des exigences externes en matière de capital.

Le 5 juin 2024, le Conseil d'administration de la Corporation a approuvé l'émission d'un dividende de 10,0 millions de dollars (2023 – 4,0 millions de dollars) payable à son actionnaire. Le dividende a été versé à son actionnaire en novembre 2024.

La répartition des capitaux propres de la Corporation était la suivante :

	31 décembre 2024	31 mars 2024
Capital d'apport	10 000 \$	10 000 \$
Bénéfices non répartis	65 327	54 071
	75 327 \$	64 071 \$

12. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Tel que décrit dans le rapport annuel et les états financiers audités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les instruments financiers que détient la Corporation l'exposent au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité.

La section qui suit décrit les risques les plus importants associés aux instruments financiers de la Corporation et la façon dont celle-ci gère son exposition aux risques.

(a) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Ce risque est principalement associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux créances et aux produits non facturés qui comprennent les frais de service dus à la Corporation. La valeur comptable des actifs financiers figurant dans les états financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Corporation investit ses fonds excédentaires pour toucher des produits financiers en vue de maintenir le principal et de fournir suffisamment de liquidités pour répondre à ses besoins de trésorerie. Au cours de l'exercice, la Corporation réduit au minimum son exposition au risque de crédit découlant du placement de la trésorerie et équivalents de trésorerie en respectant sa politique en matière de placement, laquelle spécifie des mécanismes de placement approuvés par le Conseil d'administration et des limites de portefeuille. Selon la politique en matière de placement, la Corporation est autorisée à investir des fonds de trésorerie et équivalents de trésorerie dans des dépôts à vue et des placements temporaires très liquides qu'elle effectue auprès d'une banque à charte canadienne. Les placements doivent maintenir les cotes de crédit aux seuils, ou au-dessus des seuils, définis par au moins deux des agences énumérées ci-dessous :

- Cote de Moody's : P1
- Cote de Standard and Poor's (S&P): A1
- Cote de Dominion Bond Rating Service (DBRS) : R1 (faible)

Créances

La Corporation a un risque de crédit lié aux créances qui comprend les produits tirés des frais de service ainsi que d'autres montants dus à la Corporation. Les autres montants comprennent les situations où la Corporation, à la demande des exportateurs canadiens, peut accepter de payer les factures liées à l'APPD ou non liées à l'APPD avant de recevoir les fonds du département de la Défense des États-Unis ou d'autres acheteurs étrangers.

Étant donné que l'acheteur étranger assujetti à l'APPD bénéficie d'une cote de crédit AAA par des agences d'évaluation du crédit reconnues, l'exposition au risque de crédit est ramenée à un niveau acceptable. En ce qui concerne les acheteurs étrangers qui ne sont pas assujettis à l'APPD, la Corporation évalue le risque de crédit pour s'assurer qu'il est également ramené à un niveau acceptable.

Au 31 décembre 2024, 95 % (89 % au 31 mars 2024) des créances de la Corporation provenaient de contreparties ayant une cote de crédit AAA.

La Corporation a comptabilisé une provision pour pertes de crédit attendues de nul (nul en 2023) pour frais de créances irrécouvrables reliés à des créances à recevoir des acheteurs étrangers et autres entités découlant des contrats conclus avec des clients. Il n'y eu aucun changement dans les techniques d'estimation ni dans les hypothèses importantes utilisées au cours de l'exercice considéré.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances par région géographique se répartit comme suit :

	31 décembre 2024	31 mars 2024
États-Unis	25 506 \$	3 683 \$
Canada	12 141	6 655
Asie *	1 373	484
Amérique du Sud	218	525
Amérique centrale et Caraïbes	209	135
Europe	22	-
Afrique	4	104
	39 473 \$	11 586 \$

Les créances sont considérées comme étant en souffrance quand le payeur n'a pas versé la somme due avant la date d'échéance prévue par le contrat. Le classement chronologique des créances en souffrance de la Corporation était le suivant :

	31 décembre 2024	31 mars 2024
< 30 jours	10 966 \$	1 381 \$
> 30 jours et < 180 jours	10 078	1 555
> 180 jours	5 748	281
	26 792 \$	3 217 \$

Toutes les créances en souffrance sont considérées comme entièrement recouvrables en date du 31 décembre 2024. Il est normal que la Corporation encoure des retards dans le recouvrement de certaines créances en raison de l'environnement étranger dans lequel elle opère.

(b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. La Corporation n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt ou à d'autres risques de prix significatifs. Cependant, tel que décrit ci-dessous, elle est exposée au risque de change.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Corporation est exposée au risque de change sur ses créances et ses créditeurs libellés en monnaies étrangères en raison de la différence temporelle entre leur comptabilisation initiale et l'encaissement ou le versement réel du montant correspondant. Afin de gérer le risque de change, les contrats avec des acheteurs étrangers et les contrats réciproques avec des exportateurs canadiens sont ordinairement conclus dans la même monnaie. Dans certains cas où le paiement entre les parties est effectué en monnaie différente, la Corporation peut conclure des contrats de change à terme. En général, la Corporation a recours à ces techniques pour transférer le risque de change à l'exportateur canadien.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de la Corporation à ce risque vient du fait qu'elle investit des fonds de trésorerie et équivalents de trésorerie. La Corporation réduit au minimum les risques associés aux fluctuations des taux d'intérêt en investissant dans des dépôts à vues et des placements temporaires très liquides qu'elle effectue auprès d'une banque à charte réputée. La Corporation n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt significatif.

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La Corporation réduit au minimum le risque de liquidité en respectant sa politique en matière de placement, laquelle prévoit des mécanismes de placement des fonds de trésorerie et équivalents de trésorerie dans des dépôts à vue et des placements temporaires très liquides qu'elle effectue auprès d'une institution financière canadienne afin de répondre à ses obligations financières en temps opportun.

Une demande d'indemnisation potentielle suite à un manquement sur ses contrats résiduels pourrait créer un risque de liquidité pour la Corporation. Afin d'atténuer ce risque, la Corporation dispose d'un recours contractuel, découlant, à tous les égards importants, des obligations prévues dans les contrats réciproques avec les exportateurs canadiens de même valeur que les contrats de maître d'œuvre. En outre, la Corporation reçoit une indemnité de la part de l'exportateur pour tout coût supplémentaire engagé en concluant des contrats réciproques. Pour atténuer davantage son exposition au risque de liquidité global suite à des manquements contractuels, la Corporation peut aussi exiger que les exportateurs canadiens fournissent des garanties commerciales, y compris des retenues de garantie, des garanties bancaires, des cautions, des cautions de la société mère, des cessions d'indemnités d'assurance, des privilèges

sur biens, des garanties personnelles et des espèces des actionnaires placées en fiducie auprès de la Corporation.

Dans le cours normal de ses activités, la direction évalue la probabilité de tout passif éventuel. Les passifs éventuels relatifs à certains problèmes contractuels non résolus sont divulgués à la note 17 (b).

Aux termes des modalités des contrats, autres que ceux liés à l'APPD, les paiements aux exportateurs canadiens ne sont généralement pas faits avant la réception du paiement provenant des acheteurs étrangers et de ce fait n'expose pas la Corporation à un risque de liquidité.

La Loi sur la CCC permet à la Corporation d'emprunter auprès du Trésor ou de conclure d'autres ententes de crédit ou des indemnités avec d'autres sources pour un montant ne dépassant pas 90,0 millions de dollars.

La Corporation a une marge de crédit renouvelable lui donnant accès à des fonds de l'ordre de 40,0 millions de dollars canadiens (40,0 millions de dollars au 31 mars 2024) ou l'équivalent en dollars américains. La marge de crédit est utilisée exclusivement pour les besoins en fonds de roulement de la Corporation afin de faciliter les paiements aux exportateurs canadiens dans le cadre du secteur d'activité visé par l'APPD.

Selon les modalités contractuelles pour le secteur d'activité visé par l'APPD, la Corporation s'engage à verser des paiements aux exportateurs canadiens dans les trente jours, pour la plupart des contrats. En ce qui concerne les contrats d'affaires internationales, la Corporation s'engage à effectuer les paiements dans les deux à cinq jours ouvrables suivant la réception des paiements de la part de l'acheteur étranger. Il arrive parfois que le recouvrement des montants auprès de l'acheteur étranger dans le cadre des contrats découlant de l'APPD prenne plus de 30 jours. Par conséquent, la Corporation peut à l'occasion utiliser la marge de crédit dans le cours normal de ses activités. L'endettement dans le cadre de cette entente est non sécurisé, et ce mécanisme de crédit vient à échéance le 31 décembre 2024 sous réserve d'une prolongation par la ministre des Finances ou de l'approbation d'un plan d'entreprise. Au 31 décembre 2024, le montant prélevé sur cette marge de crédit était nul (nul au 31 mars 2024).

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont exigibles selon les conditions normales de commerce. Le profil d'échéance des créditeurs et charges à payer de la Corporation était le suivant :

	31 décembre 2024	31 mars 2024
< 1 an	59 281 \$	92 269 \$
> 3 ans < 5 ans	519	-
	59 800 \$	92 269 \$

13. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

(a) Ventilation des produits de frais de service

Les produits de frais de service gagnés par la Corporation proviennent des secteurs d'activité suivants :

	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour les neuf mois terminés le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Affaires internationales	3 622 \$	7 556 \$	13 951 \$	20 987 \$
Programmes de loterie	190	358	586	675
	3 812 \$	7 914 \$	14 537 \$	21 662 \$
Initiatives du gouvernement du Canada	1 048	685	2 822	2 585
	4 860 \$	8 599 \$	17 359 \$	24 247 \$

(b) Obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement)

Les obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, sont principalement attribuables aux services qui n'ont pas encore été fournis par la Corporation pour la durée résiduelle du contrat. Le tableau suivant présente les prix de transaction estimatifs attribués aux obligations de prestation de la Corporation non remplies (ou remplies partiellement) devant être remplies dans le futur ainsi que le calendrier prévu de la comptabilisation des produits au 31 décembre 2024. Les montants réels peuvent différer de ces estimations en raison de divers facteurs, notamment la nature imprévisible du comportement des clients, la réglementation du secteur et le contexte économique et politique dans lequel la Corporation exerce ses activités.

	31 décembre 2024
< 1 an	8 224 \$
> 1 an	40 520
	48 744 \$

Les montants ci-dessus n'incluent pas les contreparties variables qui ne peuvent être estimées de façon fiable.

14. AUTRES PRODUITS

La Corporation gagne d'autres produits de diverses sources qui ne proviennent généralement pas d'activités commerciales internationales. Le tableau ci-dessous illustre les sources des autres produits:

	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour les neuf mois terminés le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Revenus d'escompte	14 \$	15 \$	61 \$	48 \$
Produits divers	18	(21)	50	8
	32 \$	(6) \$	111 \$	56 \$

15. CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Les charges d'exploitation et frais d'administration comprennent :

	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour les neuf mois terminés le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Rémunération du personnel et charges connexes	5 252 \$	5 029 \$	16 692 \$	14 782 \$
Amortissement*	242	152	3 058	457
Consultants	955	768	2 973	1 610
Services de gestion des contrats	750	650	2 250	1 950
Frais de déplacement et accueil	549	470	1 538	1 254
Logiciels, matériel informatique et soutien	279	176	845	550
Loyer et frais connexes	265	257	692	723
Communications	234	189	455	505
Autres charges	112	107	358	461
Total frais d'exploitation et d'administration	8 638 \$	7 798 \$	28 861 \$	22 292 \$

*L'amortissement comprend l'amortissement accéléré des actifs au titre de droits d'utilisation et des améliorations locatives résultant de la résiliation du bail de 1 707 \$ (nul en 2023) et 777 \$ (nul en 2023), respectivement, 2,5 millions de dollars en total.

16. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Corporation est liée, pour ce qui est de la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle participe à des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités selon les mêmes modalités qui s'appliquent aux parties non liées et par conséquent, ces opérations se rapprochent de leur juste valeur.

17. ÉVENTUALITÉS

(a) Garanties

La valeur résiduelle des obligations de performance des exportateurs canadiens pour lesquelles la Corporation, au nom du gouvernement du Canada, a garanti le rendement aux acheteurs étrangers en date du 31 décembre 2024 s'élevait à 8,2 milliards de dollars (6,9 milliards de dollars en date du 31 mars 2024).

Afin de gérer son risque de rendement sur ses livrables en cours, la Corporation peut exercer un recours sur une base contractuelle contre des exportateurs canadiens découlant, à tous les égards importants, des livrables prévus de même valeur dans les contrats. Les garanties promises par les exportateurs canadiens servent à atténuer le risque de contrepartie sur les livrables

garantis par la Corporation dans l'éventualité de réclamations contre la Corporation suite à un manquement au cas où des exportateurs canadiens ne parviennent pas à remplir les modalités de leurs contrats. Les types de garanties que la Corporation peut exiger que l'exportateur canadien fournisse sont diverses garanties commerciales, y compris des retenues de garantie, des garanties bancaires, des cautions, des cautions de la société mère, des cessions d'indemnités d'assurance, des privilèges sur biens, des garanties personnelles et des espèces des actionnaires placées en fiducie auprès de la Corporation.

En date du 31 décembre 2024, les garanties commerciales mises en gage à la Corporation par les exportateurs canadiens dans le cas improbable d'un manquement contractuel, étaient sous forme de cautions de sociétés mères totalisant 4,8 milliards de dollars (cautions de sociétés mères totalisant 5,9 milliards de dollars en date du 31 mars 2024). Ces montants se rapprochent de leurs justes valeurs.

(b) Autres passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la direction évalue la probabilité de tout passif éventuel. Au 31 décembre 2024, la Corporation avait certains problèmes contractuels non résolus qui sont activement gérés en vue de leur résolution. Toute incidence financière sur la Corporation, y compris la possibilité de dépenses de remédiation des contrats dans le futur, ne peut être raisonnablement estimée pour le moment.